N°4

JANVIER / AVRIL 2009

TICs et puce

Lettre d'information de niverlan

L'enjeu de la sous-boucle ..... P. 1
Wimax, mode d'emploi ..... P. 1
Choisir le réseau public ..... P. 2
La ville de Neuers témoigne ..... P. 2
Rester informé ..... P. 4
Création de l'Observatoire Numérique ..... P. 4

✔ Editorial

L'enjeu de la sous-boucle

La sous-boucle est le lien qui relie les abonnés de la ligne au sous-répartiteur. Pouvoir fibrer en optique cette partie du réseau, permettrait aux abonnés situés loin du central téléphonique de bénéficier d'un meilleur confort de débit. Aujourd'hui, seul l'opérateur privé France Télécom a la possibilité de réaliser cette opération : c'est le produit "NRAZO" (noeud de raccordement abonnés zone d'ombre).

Concrètement, France Télécom demande à la collectivité locale de financer les travaux d'enfouissement de la fibre optique, exploite à son seul bénéfice ces bouts de réseaux et reste sur un débit théorique de 512 ko.

Comme nos collègues des autres collectivités locales, Niverlan a saisi l'ARCEP et agit avec force au sein de l'AVICCA pour faire appliquer la Loi et ouvrir la sous-boucle à la concurrence et aux réseaux d'initiative publique.

Je veillerai à ce que la Nièvre puisse bénéficier de cette possibilité, complémentaire aux technologies mises en œuvre sur le réseau public haut débit.

Jean-Louis ROLLOT
Président de Niverlan

Directeur de la publication :
Jean-Louis Rollot
Comité de rédaction : Niverlan
Crédits photos : Niverlan, Axione, CG58
Réalisation & Impression :
HB création et Imprimerie Normalisée
Niverlan 7 avenue Marceau
BP 40241 - 58002 Nevers
contact@niverlan.fr - www.niverlan.fr
N° ISSN : 1955–6659

Abonnement WIMAX, mode d'emploi

Le réseau est maintenant achevé et mis en service ; il reste cependant encore quelques poches résiduelles de population orpheline du haut débit via la technologie WiMax et pour lesquelles des contre-mesures sont effectuées au cas par cas pour vérifier la non-éligibilité et, dans ce cas, trouver une solution adaptée pour que chaque Nivernais ait accès au haut débit.

Deux opérateurs WiMax !

D'emblée la plaque nivernaise a ouvert à la concurrence avec l'arrivée de deux opérateurs : Numéo et Idyle Telecom. West Telecom n'offrant pas la possibilité de la voix sur IP, Nomotech préfère désormais mettre en avant Idyle Telecom. Les opérateurs Wi-Max ne bénéficient pas de l'immense force commerciale et financière des opérateurs adsl filaires pour se faire connaître du grand public. Mais ce sont des opérateurs reconnus et qui travaillent déjà sur tout le territoire français.

Connaître son éligibilité

Il suffit d'appeler le numéro AZUR (0810 58 00 58) mis en place pour informer les Nivernais. Par ce numéro vous aurez accès aux coordonnées des opérateurs WiMax clients du réseau public, qui seront en mesure de vous indiquer votre éligibilité au WiMax (pensez à bien leur demander vos latitude et longitude).

Comment s'abonner ?

En prenant simplement contact avec un opérateur qui après réception du dossier, envoie directement à l'abonné, l'antenne CPE par voie postale.

La facturation commence à partir du moment où le client utilise le réseau.

L'installation de l'antenne/modem

Pour capter le signal du site d'émission, il faut installer l'antenne (CPE) sur le toit de son habitation. Soit l'abonné réalise lui même son installation, soit il fait appel à un professionnel (antenniste) ou s'il veut surfer tout de suite, il achète les services d'une société qui procèdera à la fois à l'installation de l'antenne sur le toit et à la configuration de son équipement informatique. Cette dernière solution permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% au titre de l'aide à la personne (si l'entreprise est agréée pour cela) et revient à environ 150 € après déduction fiscale.

Différents tarifs et prestations sont proposés par les opérateurs ; Niverlan n'a pas capacité à agir sur la politique commerciale d'une entreprise privée ni sur les délais de traitement de son carnet de commande, ni sur la relation privée client/ fournisseur.

A vous de faire jouer la concurrence ! ■

Choisir le réseau public haut débit de la Nièure

✔ Dossier

Œuvrer contre l'exclusion sociale, économique et culturelle du territoire urbain et rural, doper l'activité d'une entreprise ... un réseau d'initiative publique haut débit comme celui créé par Niverlan ne se limite pas à désenclaver un territoire ! Il existe aussi pour le faire vivre et créer localement de la richesse.

13000 ...

C'est le nombre de Nivernais qui surfent aujourd'hui sur la toile grâce à Niverlan/NiverTel. Près de la moitié des foyers nivernais ont même accès au triple play alors que seule une partie des habitants de Cosnes et de Nevers le pouvait avant la construction du réseau.

Maintenant, ils peuvent télécharger des documents, consulter leurs dossiers en ligne (Sécurité sociale, CAF, banque, mairie..), s'inscrire en ligne à un stage, à l'Université, acheter et vendre, réserver une location de vacances, comparer les prix ...

Un réseau au service de l'intérêt public ....

Comment faire lorsque la Préfecture envoie de plus en plus d'informations par courrier électronique avec des pièces jointes un peu trop lourdes pour un débit tout petit ?

Le réseau public haut débit a raccordé directement en fibre optique 161 sites publics et parapublics et là où la fibre ne pouvait être déployée, c'est la technologie radio WiMax qui prend le relais et leur permet d'avoir enfin accès aux téléprocédures et de développer de nouveaux services en ligne pour leurs administrés.

Cette année, Niverlan et NiverTel avec d'autres partenaires vont réfléchir à une offre de services spécifique pour les établissements publics fibrés: bureau virtuel, agenda synchronisé, archivage électronique, etc..
La même réflexion concernera les petites communes après étude de leurs besoins.

Les opérateurs clients du réseau public haut débit :

Adsl filaire grand public :
Groupe SFR [1099]

Les opérateurs WiMax :
- Numéo 0826 624 400
- Idyle Telecom 0811 031 717

Les opérateurs de proximité pour les professionnels :
- ADISTA 06 23 38 14 79
- Résomatique 02 48 66 68 10

...et de l'entreprise

Le monde comme territoire : cela est désormais possible pour une toute petite entreprise d'Avrée grâce au Wi-Max. De multiples développements sont à portée de clic grâce au haut débit pour doper l'activité de son entreprise. Pourquoi pas la vôtre ? NiverTel est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. ■

La ville de Nevers a adopté le haut débit public...

Par Philippe Laroye, Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information - Chargé de mission Organisation et Planification Stratégiques

Convaincus que l'aménagement numérique constitue un atout pour l'attractivité et la compétitivité des territoires, le Conseil Général de la Nièvre et l'Agglomération De Nevers ont créé le Syndicat Mixte Ouvert Niverlan pour exercer leur compétence de service public de communication électronique. La construction et l'exploitation du réseau haut débit destiné à répondre à cet enjeu ont été confiées à la société Nivertel.
A Nevers, l'utilisation des TIC est depuis longtemps une réalité, pour les échanges de fichiers et de mèls bien évidemment, mais aussi pour toutes les informations de gestion et de pilotage utiles aux élus et aux services dans leurs missions. Ces flux d'information nécessitent une capacité importante sur les réseaux et des liaisons spécifiques entre les divers points de présence des services municipaux sur le territoire. En complément des travaux que la ville réalise elle-même dans ce domaine, le réseau public de télécommunication Niverlan a permis un déploiement plus rapide.

En 2008 la ville de Nevers a initié deux marchés publics, le premier pour un service professionnel d'interconnexion par fibre optique destiné à deux de ses services municipaux, implantés sur des sites distants, le second pour la fourniture d'un accès à Internet professionnel, à débit garanti.
Pour le premier marché, là où quelques mois plus tôt, seul l'opérateur historique aurait pu répondre, la ville a obtenu deux offres, dont celle de Nivertel, qui permet une économie de budget supérieure à 30% dans ce projet.
Pour le second marché, là où également quelques mois plus tôt, la ville aurait obtenu deux voire trois offres, ce sont cinq fournisseurs d'accès qui ont répondu à notre consultation, avec des niveaux de prix qui vont du simple au double, suivant le niveau de service et les options disponibles : la moyenne des montants des offres des opérateurs a ainsi baissé de 20% en l'espace de quelques mois. Ces consultations prouvent, d'une part, que le nouveau réseau haut débit a fait naître la concurrence là où il n'y en avait pas, d'autre part, que là où une concurrence existait, elle s'est amplifiée.
D'un point de vue purement technique, aucune difficulté n'est venue ralentir le projet initial et la qualité de service du réseau est tout à fait conforme aux attentes.
Les collectivités peuvent maintenant plus facilement intégrer les TIC dans leur stratégie de développement grâce aux conséquences économiques positives de cette nouvelle donne ■

Orphelin du Wimax ?
Le point avec Thierry Houdard, NiverTel

Le réseau haut débit de la Nièvre est pratiquement achevé et mis en service. A ce jour, plus de 13 000 nivernais surfent sur le net grâce à ce réseau et 218 foyers sont abonnés au WiMax.
Cependant, toute la population n'a pas encore accès au haut débit. Le plus souvent, à cause de la difficulté topographique du terrain, il est difficile de choisir l'implantation d'un point haut WiMax la plus efficace. Il reste donc des orphelins du haut débit, des bouts de territoires à couvrir pour que l'objectif soit atteint.

Niverlan : ***Certains habitants de La Fermeté, Germigny, Bazoches, Sainte Marie … et d'autres n'ont pas encore accès aux services haut débit via le WiMax et, légitimement, s'impatientent : où en sommes-nous de la résorbtion de ces dernières zones d'inéligibilité ? Dans quel délai peuvent-ils raisonnablement être éligibles ?***

Thierry Houdard : *La question a priori simple, appelle plusieurs réponses.*
Tout d'abord, je comprends la légitime impatience des nivernais en attente d'une offre haut débit. A l'heure du "tout numérique" il est difficilement compréhensible qu'un habitant de la Nièvre ne soit pas éligible à une offre haut débit !!!
La construction du réseau d'initiative publique déléguée à NiverTel par le Syndicat Mixte Niverlan doit répondre et répondra à toutes les demandes des Nivernais(es).

Il est important de préciser que l'accès au haut débit par un réseau de télécommunications ne fait pas appel à une mais à plusieurs technologies. Cette association des technologies telles que le DSL, le WiMax et le satellite permet de constituer une offre cohérente d'accès au haut débit pour un territoire. Ainsi, lors de la conception d'un réseau d'ampleur départementale, ce qui est le cas pour la Nièvre, beaucoup de paramètres sont à prendre en compte dont la géolocalisation de l'habitat éligible aux offres DSL et celles qui sont en zone blanche, la topologie du terrain, la nature du sursol (exemple forêts de résineux), la mobilisation de pylônes existants, … Malgré la précision de ce travail d'étude, (" en radio, on raisonne sur des prédictions, aussi proches que possibles de la réalité, mais qui restent des prédictions ! ") … les prédictions ne sont levées que par leur confrontation avec la réalité ponctuelle du terrain. Cette équation n'est donc pas simple à mettre en œuvre et les déploiements effectués en Nièvre nécessitent quelques ajustements dont les habitants de la Fermeté, Germigny sur Loire, … font l'objet.
C'est pourquoi, les études préliminaires prévoyaient la mise en place de 32 stations hertziennes utilisant la technologie WiMax, alors que la réalité du terrain nous a obligé à déployer 52 Stations de base WiMax soit presque le double !!! Les délais de réalisation de ces déploiements complémentaires touchent à leurs fins et ces territoires seront éligibles aux offres hertziennes à partir de cet été.

Niverlan : ***Restera-t-il malgré tout des zones encore blanches ? Dans ce cas, quelles solutions pourrez-vous proposer dans le cadre du réseau public ?***

Thierry Houdard : *En effet, malgré le travail d'optimisation et notamment l'ajout de stations supplémentaires, il reste encore un habitat diffus que le réseau d'initiative publique ne couvre malheureusement pas avec les technologies DSL et WiMax.*

La résorption des "zones blanches" est réalisable soit par le dégroupage de la sous boucle locale de l'opérateur historique soit par la densification de la couverture WiMax. Pour des raisons techniques, économiques et environnementales, nous ne pouvons pas envisager de multiplier le nombre de pylônes à l'infini…

Le dégroupage de nouveaux nœuds de raccordement d'abonnés de l'opérateur historique n'améliore pas la résorption des zones blanches, c'est pourquoi le Syndicat Mixte Niverlan et NiverTel sont en phase d'expérimentation en vue du dégroupage de la sous boucle locale de l'opérateur historique. Les conclusions de cette expérimentation ne seront pas connues avant plusieurs mois, c'est la raison pour laquelle, le Syndicat Mixte Niverlan et NiverTel ont enrichi leur offre d'accès au haut débit d'une offre par le satellite pour les nivernais qui ne seraient pas éligibles aux offres filaires (la solution DSL) ou hertziennes (la solution WiMax) après l'achèvement du déploiement de premier établissement du réseau d'initiative publique.

Sans trahir de secret, je sais que le Syndicat Mixte Niverlan sera très vigilant à la qualité et à l'impact de cette solution sur le territoire. L'offre satellitaire est une solution ultime et transitoire.

Enfin, je souhaite préciser qu'en tant que délégataire du réseau Haut Débit de la Nièvre, NiverTel ne laissera pas de Nivernais(es) exclus(es) du haut débit. ■

Niverlan crée l'Observatoire Numérique de la Nièvre

Les autorités publiques (Conseil Général et Agglomération de Nevers) ont décidé et financé la construction du réseau haut débit de la Nièvre : il est logique d'en mesurer l'impact sur l'économie sociale et culturelle du département.

Nous avons donc décidé de la création d'un outil capable de rendre lisible sous forme de cartographies, de "*camemberts*" et d'analyses, les résultats que le développement du haut débit a permis, secteur par secteur (géographique et économique).

Notre première tâche sera de fédérer nos partenaires (CG, adn, Chambres Consulaires, Fibre Active, SIEEEN, Plateforme e-Bourgogne, etc) autour de ce projet, de recueillir les données existantes et de lancer les premières enquêtes. Un outil Internet capitalisera les données pour l'ensemble des acteurs économiques du département et deviendra un véritable pôle de ressources numériques.

Adhérent à la bibliothèque numérique GéoBourgogne, Niverlan par ce nouvel outil, renseignera aussi le portail que vient de lancer la Région.

Pour toute information complémentaire :

Syndicat Mixte Niverlan
7 avenue Marceau
BP 40241 - 58002 Nevers
contact@niverlan.fr - www.niverlan.fr

NiverTel
7 rue du 13ème de Ligne - 58000 Nevers
www.nivertel.fr

Pour rester informé sur le réseau public haut débit

✔ Réseau

0810 58 00 58 : retenez bien ce numéro !

Pour le prix d'un appel local, vous pourrez poser toutes vos questions sur le réseau.

Véritable outil de travail pour Niverlan et NiverTel, il permet de garder une traçabilité des appels et des demandes des Nivernais afin de mieux les gérer.
Il a fait l'objet d'une information auprès de tous élus auxquels il a été demandé une large diffusion.

Ce numéro est un préalable à toute intervention de la part de Niverlan ou de NiverTel. Il a été mis en place dans le cadre d'une procédure qualité. En effet, trop souvent une même personne utilisait différents moyens pour faire aboutir sa demande, relayée aussi par sa mairie ou le Conseiller Général de son canton.
Au bilan, 3 ou 4 messages identiques pour une seule demande convergeaient aussi bien à Niverlan qu'à NiverTel et nous perdions du temps à croiser les messages, les informations, pour apporter une réponse.

Afin d'être plus efficaces dans le traitement des demandes, nous avons décidé désormais que seuls les appels et les demandes faites auprès du numéro Azur, seraient traitées.

Notre site internet est régulièrement actualisé.

Vous pouvez vous abonner gratuitement à la e-letter à partir de la page d'accueil. Son rythme de parution est mensuel ou en fonction de l'actualité.

A la rubrique "*quoi de neuf ?*", des flashes vous informent sur la dernière actualité du réseau : le nombre d'utilisateurs, les opérateurs, les démarches, etc.

Nous avons aussi renseigné deux espaces privilégiés : l'espace "*partenaires*" pour les élus et les personnes concernées dans leur mission par la boucle haut débit de la Nièvre et l'espace "*medias*" où les journalistes trouveront l'ensemble des dossiers de presse, communiqués, des fiches cantons et une photothèque (photos libres de droits et schémas de fonctionnement du réseau).

Concrètement, vous cliquez sur la rubrique depuis la page d'accueil du site puis vous renseignez le formulaire. Après validation par Niverlan, vous devenez client de la rubrique.

Enfin, trois nouveaux paragraphes aux rubriques "*particuliers*", "*entreprises*" et "*collectivités*" vous informent sur les opérateurs et les démarches pour vous abonner.

création - Avril 2008